

ainsi que différentes associations agricoles ont demandé à l'ancien gouvernement de continuer cette politique d'échange de seaux, mais ce dernier a quand même abandonné cette politique, probablement parce que la province de Québec accordait son appui au gouvernement libéral.

Mais, cette situation va cesser maintenant. Nous avons en la personne de l'honorable ministre de l'Agriculture un homme qui s'approche du Canadien moyen, de la classe agricole. Cela ne prendra pas 22 ans, monsieur le président, avant que la classe agricole profite des avantages de la politique gouvernementale. Monsieur le président, j'encourage le gouvernement à étudier la possibilité de rétablir cette politique d'échange de seaux à sève. Il en coûterait à peu près \$50,000 par année au gouvernement pour le faire.

Monsieur le président, je sais que l'honorable ministre de l'Agriculture étudie la possibilité d'instituer un plan d'assurance-récolte afin d'aider tous les cultivateurs du pays qui s'adonnent à différents genres de culture. Cette loi d'assurance-récolte existe aux États-Unis depuis au delà de 20 ans. Nous commençons à en entendre parler depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Comment se fait-il, monsieur le président, que nos amis de l'opposition, qui se disaient les amis du Canadien moyen, n'aient jamais parlé de l'assurance-récolte et n'aient même pas laissé entendre que nos cultivateurs pourraient en bénéficier un jour? Je sais que l'honorable ministre de l'Agriculture étudie la possibilité d'établir un tel plan d'assurance-récolte, et je puis dire au pseudo-ministre de l'Agriculture de l'opposition, le député de Drummond-Arthabaska, que cela ne prendra pas 22 ans avant que cette politique soit en vigueur dans les différentes provinces du pays.

J'encourage le ministre de l'Agriculture à instituer une loi sur l'assurance-récolte et je lui conseille aussi d'étudier la possibilité d'appliquer cette loi d'abord aux cultures spécialisées comme, par exemple, aux cultures du tabac à pipe, à cigares et à cigarettes, lesquelles sont très importantes non seulement dans ma circonscription mais également dans la province d'Ontario.

Savez-vous ce qu'il en coûte à un cultivateur de la province de Québec pour monter une ferme à cigarettes? Il lui faut d'abord déboursier au delà de \$50,000 et, chaque année, il lui faut dépenser presque \$10,000 pour la main-d'œuvre, les engrais et toutes sortes d'achats pour pouvoir mener à bonne fin sa récolte.

Les cultivateurs de tabac de la province de Québec, et ceux de la province d'Ontario, considèrent qu'ils ont droit à cette loi sur l'assurance-récolte. Ils ont hâte que cette

loi sur l'assurance-récolte soit mise en vigueur. C'est pourquoi je demande au ministre de l'Agriculture d'étudier la possibilité que cette loi s'applique d'abord aux cultures spécialisées, quitte à l'améliorer par la suite et à l'étendre, dans la mesure du possible, aux autres récoltes du pays.

Eh bien, monsieur le président, chaque année, dans la circonscription fédérale de Joliette-L'Assomption-Montcalm, des dommages considérables sont causés par la grêle ou par la gelée, ce qui occasionne des pertes de revenu aux cultivateurs. Encore dernièrement, je recevais des cultivateurs de ma circonscription qui me disaient que la grêle avait fait des ravages dans les champs de tabac à cigares à Saint-Esprit, Saint-Lin et Saint-Roch-Ouest, dans les circonscriptions provinciales de l'Assomption et de Montcalm. L'assurance-récolte est indispensable à l'avenir et au succès de la classe agricole du pays. Le cultivateur, avant de semer, doit avoir une idée du prix qu'il touchera pour son produit agricole, mais il doit également être protégé contre la grêle, la sécheresse, les vents et le gel. Le cultivateur doit être exactement dans la situation de l'ouvrier qui lui, avant d'aller travailler, s'informe du salaire qu'on lui versera et demande \$1.50, \$2, \$3 l'heure, selon son métier, avant de commencer son travail; il s'assure du montant d'argent qu'il touchera avant de donner son travail en échange d'un salaire.

Le cultivateur, avant de commencer à se pencher sur son sol, d'investir son capital et son travail, doit être assuré du gain qu'il tirera de son produit agricole. Je sais que l'honorable ministre de l'Agriculture, en coopération avec le gouvernement, étudie toutes les possibilités d'adopter des mesures favorables à la classe agricole. L'assurance-récolte est essentielle à l'avenir de la culture spécialisée et de l'agriculture du pays, en général.

Monsieur le président, je sais que l'honorable ministre de l'Agriculture, plus que tout autre, songe aux besoins de la classe agricole et étudie avec soin cette législation. Le pseudo-ministre de l'Agriculture, l'honorable député de Drummond-Arthabaska,—qui d'ailleurs ne sera jamais ministre de l'Agriculture,—voudrait que le gouvernement actuel en quelques semaines, ou quelques mois, adopte toutes les lois que son parti a omises durant 22 ans, malgré les vœux qui ont été formés, par exemple, par la Fédération canadienne de l'agriculture et les associations agricoles de la province de Québec et du pays. Pourtant, son parti a ignoré le peuple et a préféré appliquer le bâillon plutôt que de se tourner vers la classe agricole de la province de Québec et du pays.